



Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde



LA BANQUE MONDIALE

IBRD • IDA



Projet : P15881 & IBRD-88450 - CI

PROJET DE PROMOTION DE LA COMPETITIVITE DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'ANACARDE



TRAVAUX DE REHABILITATION PAR REPROFILAGE LOURD ET TRAITEMENT DE POINTS CRITIQUES (RLTPC)

Recrutement de (02) Cabinets pour la direction, le contrôle technique, le suivi des travaux, de la mise en œuvre des mesures environnementales, sociales et des mesures du Covid-19 des travaux de réhabilitation par Reprofilage Lourd avec Traitement de Points Critiques (RLTPC) de 164,07 km de routes rurales dans les régions du Gbêkê, du Hambol et du Gontougo

© Février 2021

SELECTION DE DEUX (02) CABINETS POUR LA DIRECTION, LE CONTRÔLE TECHNIQUE, LE SUIVI DES TRAVAUX, DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DES MESURES DU COVID-19 DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION PAR REPROFILAGE LOURD AVEC TRAITEMENT DE POINTS CRITIQUES (RLTPC) DE 298,47 KM DE ROUTES RURALES DANS LES RÉGIONS DU GBÊKÊ, DU HAMBOL ET DU GONTOUGO

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

- 1 Le Conseil du Coton et de l'Anacarde a obtenu du Groupe de la Banque Mondiale un prêt pour la mise en œuvre du Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA).
- 2 Une partie des fonds de cet appui sera utilisée pour effectuer des paiements autorisés au titre des contrats de prestations de services de consultants (firmes) pour la direction, le contrôle technique, le suivi des travaux, de la mise en œuvre des mesures environnementales, sociales et des mesures du Covid-19 des travaux de réhabilitation par Reprofilage Lourd avec Traitement de Points Critiques (RLTPC) de 298,47 km de routes rurales dans les régions du GBEKE, du HAMBOL et du GONTOUGO pour le compte du Conseil du Coton et de l'Anacarde.
- 3 Les services et prestations comprennent principalement :
 - a) La direction et le suivi des travaux ;
 - b) Le contrôle technique, environnemental et social des travaux ;
 - c) La liquidation des dépenses ;
 - d) Les réceptions provisoire et définitive des travaux ;
 - e) Le suivi et le contrôle des travaux pendant la période de garantie ;

Et se subdivisent en deux (02) missions distinctes couvrant les régions suivantes :

- **Mission 1** : Régions du GONTOUGO et du HAMBOL (134,40 Km de routes rurales) ;
- **Mission 2** : Régions du GBEKE et du HAMBOL (164,07 Km de routes rurales) ;

La durée globale des prestations est estimée à **neuf (9) mois** sur une période couvrant les réceptions provisoires des travaux et se décompose comme suit :

- **Un (01) mois** pour la Phase de mobilisation de la mission, de remise de sites, d'installation des entreprises et de remise des documents contractuels ;
 - **Sept (07) mois** pour la direction, le suivi et le contrôle des travaux y compris la réception provisoire de ceux-ci ;
 - **Un (01) mois** pour l'établissement des constats de repli de matériel, des derniers décomptes de travaux et la rédaction du rapport d'achèvement des travaux ;
- 4 Le cabinet recherché devra disposer du personnel clé et de bonnes références en matière de direction, de suivi et de contrôle de travaux routier en général et plus spécifiquement, des références en matière de supervision, direction, de suivi et de contrôle de travaux d'entretien et/ou de réhabilitation ou construction de routes en terre pour un linéaire cumulé au moins égal à 250 km au cours des quinze (15) dernières années.

- 5 L'AGEROUTE invite les cabinets admissibles, disposant de l'expertise requise à manifester leur intérêt à fournir les services définis au point 3 ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdits services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Les informations qui doivent figurer dans la réponse des cabinets devront comprendre notamment :

- a) une lettre de manifestation d'intérêt précisant l'objet de la manifestation d'intérêt ainsi que la ou les missions pour lesquelles le cabinet manifeste son intérêt;
 - b) la dénomination du cabinet, sa nature juridique, sa date de création, le lieu et la preuve d'enregistrement ou de constitution en cabinet (Registre de Commerce et du Crédit Mobilier), ses domaines d'intervention ;
 - c) toutes ses références relatives à la supervision, direction, au suivi et au contrôle technique de projets d'entretien et/ou de réhabilitation ou construction de routes en terre. Ces références, pour être prises en compte à l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, devront chacune être justifiées par des Attestations de Bonne Exécution (ABE) ou de service fait délivrées par des structures publiques ou parapubliques (Sociétés d'Etat, Etablissements Publics Nationaux, etc.).
 - d) toutes autres informations pertinentes.
- 6 Pour la mission ci-dessus décrite, le Consultant/firme sera recruté par la méthode de sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (SQC), en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'investissement (Version juillet 2016) mis à jour en Novembre 2017 et Aout 2018.

Et au terme de l'évaluation des manifestations d'intérêt, le cabinet qui présente le meilleur niveau de qualification et d'expérience, sera invité à remettre une proposition technique et financière et par la suite à négocier un contrat.

- 7 Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en Cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies, à l'adresse ci-dessous avec la mention « **Manifestation d'intérêt en vue de la sélection de deux (02) cabinets pour la direction, le contrôle technique, le suivi des travaux, de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, des mesures du Covid-19 des travaux de réhabilitation par Reprofilage Lourd avec Traitement de Points Critiques (RLTPC) de 298,47 km de routes rurales dans les régions du GBEKE, du HAMBOL et du GONTOUGO** » au plus tard le **29 juillet 2021 à 10 heures 00 minute GMT** (heure locale) à l'adresse ci-dessous :

**Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE)
Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats
Abidjan, Plateau Sise Avenue Terrassons de Fougères**

- 8 Les manifestations d'intérêt seront ouvertes en présence des représentants des consultants qui souhaiteraient y assister le même jour à **10 heures 30 minutes** à l'adresse ci-dessus.

**Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE)
Salle de réunions au 2^{ème} étage.
Abidjan, Plateau Sise Avenue Terrassons de Fougères
08 BP 2604 ABIDJAN 08**

- 9 Les cabinets sont invités à retirer les Termes de Références de 8 heures à 17 heures à l'adresse suivante :

**Cellule de Coordination des Projets HIMO de l'AGEROUTE
II Plateaux Aghien,
Tel : 27 22 52 93 00 / 27 22 52 93 10
E-mail : jonguetta@ageroute.ci, [Copie à : lekouao@ageroute.ci](mailto:lekouao@ageroute.ci)**